

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté comme manifestement irrecevable et manifestement dépourvu de tout fondement en droit.
- 2) La demande d'aide juridictionnelle est rejetée.
- 3) M. Raymond Irvine McCord est condamné aux dépens.

(¹) JO C 252 du 28.6.2021.

Ordonnance du Tribunal du 21 décembre 2021 — Kewazo/EUIPO (Liftbot)

(Affaire T-205/21) (¹)

[«*Marque de l'Union européenne – Demande de marque de l'Union européenne verbale Liftbot – Motif absolu de refus – Caractère descriptif – Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (UE) 2017/1001 – Recours manifestement dépourvu de tout fondement en droit*»]

(2022/C 119/64)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Kewazo GmbH (Garching, Allemagne) (représentant: P. Baronikians, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: D. Walicka, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 2 février 2021 (affaire R 1160/2020–5), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal Liftbot comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Kewazo GmbH est condamnée aux dépens.

(¹) JO C 217 du 7.6.2021.

Ordonnance du Tribunal du 22 décembre 2021 — D&A Pharma/EMA

(Affaire T-381/21) (¹)

(«*Recours en annulation – Médicaments à usage humain – Autorisation de mise sur le marché du médicament Hopveus – Non-renouvellement d'un groupe scientifique consultatif à caractère permanent – Absence d'intérêt à agir – Irrecevabilité*»)

(2022/C 119/65)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Debregeas et associés Pharma (D&A Pharma) (Paris, France) (représentants: N. Vigié et D. Krzisch, avocats)

Partie défenderesse: Agence européenne des médicaments (représentants: C. Bortoluzzi, H. Kerr, S. Marino et S. Drosos, agents)